

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-quatre, le onze du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Daniel BONHOMME, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 4 septembre 2024

Quorum atteint

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 14 Nombre de Votants : 14

DELIBERATION N° 65/2024 – PATRIMOINE – ACQUISITION MAISON
SISE 13 RUE DE L'ORME

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de Présents : 14 - Nombre de Votants : 14

Monsieur LECOINTRE AUGAGNEUR rappelle que par décision judiciaire en date du 21/09/2023, le Domaine a été chargé de la gestion de la succession de Monsieur Georges SEBASTIEN, domicilié 13 rue de l'orme à Saint-Broladre, décédé en 2009, qui était propriétaire d'un bien immobilier cadastré section AB n°200 et n°510 pour lequel le conseil municipal a proposé une acquisition amiable.

Le Domaine a accepté l'offre de 12 000 euros à la condition que l'acte de vente soit signé et le prix proposé intégralement payé dans les 6 mois soit au plus tard le 6 décembre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section AB n°200 et n°510, sises 13 rue de l'orme, à Saint-Broladre, au prix de 12 000 €, auprès du Domaine.**
- **PREND en charge les frais d'acquisition**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes à ce dossier**

Certifiée exécutoire la délibération,

Après notification ou publication le 17 septembre 2024

et transmission en Préfecture, le 17 septembre 2024

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 11 septembre 2024

Le Maire

Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance

Maurice ROBIDOU



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

